

Fiche de délégation pour le Tir d'approche ou d'affût PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER SAISON DE CHASSE 2023/2024

Je soussigné Mme ou M _____
 Président(e) Détenteur du droit de chasse de : _____ et
 bénéficiaire de l'autorisation préfectorale pour la pratique du tir d'approche ou d'affût, donne délégation sur les terrains
 dont la société (ou le propriétaire) est détentrice(teur) du droit de chasse pour le tir du :

Cocher la (ou les) case(s) espèce(s) ci-dessous

	<input type="radio"/>				
	CERF	CHEVREUIL (1)	MOUFLON	DAIM	RENARD
Période D'ouverture (Arrêté 2023-2024)	1/10 au 29/02	1/06 au 29/02	1/09 au 31/01	1/06 au 29/02	1/06 au 29/02
Précisez vos dates	Du				
Si différentes (Règlement intérieur)	Au				

(1) A partir du 1^{er} juin : brocard uniquement

Les jours de chasse autorisés seront les suivants : _____

LISTE DES DELEGATAIRES

	Validation Du 1 ^{er} juin 2023 au 30 juin 2023	Validation A partir du 1 ^{er} juillet 2023	
⇒ Nom-Prénom _____ CP _____ VILLE _____ Bracelet Numéro _____ <small>*Titulaire : <input type="checkbox"/> Formation chasse à l'Approche <input type="checkbox"/> Brevet Grand Gibier</small>	N° validation _____ N° assurance _____	N° validation _____ N° assurance _____	Signature
Si accompagnateur Nom/Prénom : _____ <small>*Titulaire : <input type="checkbox"/> Formation chasse à l'Approche <input type="checkbox"/> Brevet Grand Gibier</small>			
⇒ Nom-Prénom _____ CP _____ VILLE _____ Bracelet Numéro _____ <small>*Titulaire : <input type="checkbox"/> Formation chasse à l'Approche <input type="checkbox"/> Brevet Grand Gibier</small>	N° validation _____ N° assurance _____	N° validation _____ N° assurance _____	Signature
Si accompagnateur Nom/Prénom : _____ <small>*Titulaire : <input type="checkbox"/> Formation chasse à l'Approche <input type="checkbox"/> Brevet Grand Gibier</small>			
⇒ Nom-Prénom _____ CP _____ VILLE _____ Bracelet Numéro _____ <small>*Titulaire : <input type="checkbox"/> Formation chasse à l'Approche <input type="checkbox"/> Brevet Grand Gibier</small>	N° validation _____ N° assurance _____	N° validation _____ N° assurance _____	Signature
Si accompagnateur Nom/Prénom : _____ <small>*Titulaire : <input type="checkbox"/> Formation chasse à l'Approche <input type="checkbox"/> Brevet Grand Gibier</small>			

** En Aveyron, disposer de la formation « chasse à l'approche » et/ou du « Brevet Grand Gibier » ne sont pas obligatoires pour prétendre chasser à l'approche ou accompagner des chasseurs sur le terrain. Par cette question, nous souhaitons simplement connaître le niveau de formation des chasseurs et accompagnants.*

Fait à _____ Le _____
 Signature du détenteur :

NOTIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Le bénéficiaire doit être porteur de cette délégation signée par le détenteur du droit de chasse ainsi que de son permis de chasser, de la validation en cours et l'attestation d'assurance. Il doit également veiller à la validité de son permis de chasser et de son assurance au démarrage de la nouvelle saison le 1er juillet de chaque année.
- Les bénéficiaires de la présente délégation reconnaissent avoir pris connaissance des dispositions spécifiques de l'arrêté préfectoral concernant le tir d'approche. Cette délégation ne peut pas être subdéléguée. Elle est expressément acceptée par la personne désignée qui s'engage à pratiquer le tir d'approche dans les conditions prévues au règlement sur la chasse de l'espèce concernée.
- Les territoires bénéficiaires d'un plan de chasse ayant fait une demande de tir d'approche se verront octroyer une notification individuelle sur leur plan de chasse attribuant un ou plusieurs tir(s) d'approche. Par cette disposition administrative il est possible de tirer le renard. Il est à noter que la détention de la présente délégation suffit pour le tir du renard ; le bracelet n'étant réservé qu'en cas de prélèvement d'une espèce soumise à plan de chasse.
- Si le nombre de prélèvements en tir d'approche est réalisé, le tir du renard reste possible muni de la présente fiche de délégation.
- Les bracelets affectés en tir d'approche qui ne seront pas utilisés, pendant la période impartie par le détenteur du droit de chasse pourront être utilisés au cours de la saison en chasse collective.
- Le tir d'approche des espèces soumises à plan de chasse et du renard se fera uniquement à balle ou à l'arc de chasse.